



## PROCES-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

du 23/09/2025

*Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué 16 septembre 2025, se réunit dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOURNIER, Maire.*

**Présents :** Irène BADIN, Maxime DURAND, Gérard GALLAY, Eric SALLAMAND, Yoann SAUGEY, Narjès VELLA, Didier MOLITOR, Cyril PUSNIAK, Vanessa MARBOEUF, Cécile VANTREPOL, Françoise CHANAS, Sébastien TERRIER, Anne-Cécile BOROT, Maryline DE ROECK, Evelyne MARTINON, Nicolas VIVET, Samuel BARGE,

**Excusée :** Isabelle FERROUD

### OUVERTURE DE LA SEANCE :

Isabelle FOURNIER, présidente ouvre la séance à 19h00.

Enregistrement de la séance.

### DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Anne-Cécile BOROT a été nommée secrétaire de séance

### QUORUM :

Le quorum est atteint le conseil municipal peut débuter.

### APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-verbal du conseil municipal du 22/07/2025 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- Rajout d'une délibération : Convention avec les VDD/INTERMARCHE/COMMUNE concernant la gestion de crises

### CONVENTION LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Compte tenu de la prolifération du frelon asiatique en Isère depuis 2016, et afin de prévenir ses conséquences sur l'apiculture, la biodiversité, l'environnement et la santé publique, il est nécessaire de mener une lutte active pour limiter son expansion.

La Communauté de communes s'est ainsi engagée depuis 2022 dans des actions concrètes et opérationnelles, notamment :

- Sensibilisation et information de la population sur les procédures de signalement et les actions à mener face au frelon asiatique.
- Financement de la destruction des nids en partenariat avec le Département de l'Isère et les communes des Vals du Dauphiné, en lien avec l'appui du Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA), dont les missions sont :

- Répondre aux signalements d'insectes ou de nids via la plateforme régionale [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr), par photo, mail ou téléphone.
- Encadrer la destruction des nids de frelons asiatiques en conventionnant avec des entreprises de désinsectisation signataires d'une charte de bonnes pratiques.
- Assurer une cartographie annuelle de la présence et de l'évolution du frelon asiatique par commune.
- Former, à la demande des communes, leurs agents techniques ou des espaces verts à la reconnaissance du frelon asiatique et aux mesures à prendre en sa présence.
- Transmettre chaque année aux communes le nombre d'interventions et de nids détruits sur leur territoire.

Le financement de la destruction des nids de frelons sur l'année 2025 est réparti comme suit

- 50 % pris en charge par le Département de l'Isère,
- 50 % pris en charge par les collectivités (EPCI et Communes membres signataires de la convention)

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD) est l'interlocuteur principal du GDSA sur la question des frelons asiatiques sur le territoire via une convention qui lie les 2 parties.

Elle s'engage à :

- Fournir les outils de communication nécessaires pour sensibiliser les habitants aux communes via les outils adéquats (bulletin, site internet, réseaux sociaux, etc..).
- Mettre en place et animer le réseau de référents Frelons Asiatiques via des échanges réguliers (mails, réunions d'information, bilans).
- Assurer le relais des signalements, des prises en charge financières et de l'appui technique aux référents et aux élus.
- Transmettre aux communes tous les éléments utiles (nombre d'interventions, nombre de nids détruits, etc.) après réception des données du GDS.

La commune s'engage à participer activement à la lutte contre le frelon asiatique en :

- Intégrant le réseau de référents frelon asiatique animé par la CCVD en désignant un représentant pour la commune (élu ou citoyen).
- Sensibilisant les usagers à l'aide des éléments fournis par la CCVD et le GDSA.
- Transmettant toutes informations utiles aux VDD.
- Finançant le dispositif à hauteur de 25% répartis équitablement entre l'ensemble des communes sous la forme d'un forfait annuel de 225€, dans une logique de mutualisation et d'équité. Le montant est indépendant du nombre de nids détruits sur chacune des communes. La prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques s'effectue dans la limite de l'enveloppe financière définie par le Département de l'Isère pour l'ensemble de son territoire soit 73 500€, et par la Communauté de communes, enveloppe fixée à 16 000€.
- Le financement de la destruction des nids sera conditionné par le retour signé de la convention et le versement de la participation financière par la commune

La convention est annuelle. Elle est valable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, quelle que soit la date de sa signature au cours de l'année 2025.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- APPROUVE la mise en place d'une convention avec le GDS de l'Isère dans la lutte contre le frelon asiatique en finançant à hauteur de 25% le cout des destructions de nids sur le territoire communal.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la convention.

## **DEL 2025 09 002 FONDS DE CONCOURS 2025**

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de déposer un dossier d'aide au titre du fond de concours 2025 de la CC Les vals du Dauphiné pour un montant de 12 912 € les dossiers suivants :

- Désimperméabilisation des sols et création d'ilot de fraicheur à l'école

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE SOLICITER** le concours financier de la CC Les Vals du Dauphiné d'un montant de 12 912€

**DIT** que les travaux n'ont pas débuté

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Approbations : 18

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **DEL 2025 09 003 Convention entre Les vals du Dauphiné, la commune, et l'Intermarché de Saint-Jean de Soudain concernant la mise à disposition d'articles dans le cadre de la gestion de crise**

Mme le Maire propose de signer une convention avec la Communauté de Communes, le supermarché Intermarché et la commune pour les achats en cas de situation de crise (catastrophe naturelle, crise sanitaire, incident majeur...) afin de garantir un accès facilité à certains articles de première nécessité.

Les articles concernés par cette convention incluent notamment, sans s'y limiter :

- Produits alimentaires de première nécessité (eau, conserves, pâtes, riz, lait, etc.)
- Produits d'hygiène (savon, papier toilette, couches, protections hygiéniques, etc.)
- Produits d'entretien (désinfectant, lingettes, sacs poubelle, etc.)
- Autres articles pouvant être définis selon la situation de crise

En cas de crise, la CCVDD ou une commune membre pourra solliciter le Supermarché pour la fourniture des articles précités, en lien avec ses compétences.

Le Supermarché s'engage à mettre à disposition les articles demandés dans la limite de ses stocks disponibles et de ses besoins propres en dehors des ouvrés.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- de mettre en place et de signer cette convention
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Approbations : 18

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

### **ASSOCIATIONS/ SYCLUM**

Maxime DURAND

- JOURNÉE DU PATRIMOINE : remerciement à Histoire et Patrimoine et l'ensemble des personnes qui ont collaborés à cette journée
- FORUM DES ASSOCIATIONS : 5 septembre 2025 -10 associations présentes
- BOULES d'ACIER réception pour mettre en avant les 3 champions de France
- Incivilités sur la place de Vaux
- Cérémonie du 11 Novembre 2025
- Marche de noël le 12 décembre 2025 de 16h à 23h

### **CCAS**

Evelyne MARTINON

- Plan canicule a bien fonctionné
- Ccas café citoyen a été annulé
- Octobre rose : le 12 octobre 2025
- Animation sur l'énergie le 18 octobre 2025

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

Narjès VELLA

- Nouvelle directrice en poste, impliquée et épaulée par l'équipe enseignante.
- PPMS en cours par EN
- Sondage de L'EN pour un nouveau projet d'école
- Exercice incendie prévu prochainement
- En cours de la mise en place du nouveau logiciel pour les inscriptions scolaires
- Démarchage par le SYCLUM concernant les serviettes papiers
- Campagnes des impayés (avril, mai, juin)
- Pôle ressources handicap : livraison des mallettes pédagogiques avec des objets qui permettent de calmer les enfants

### **TRAVAUX BATIMENT**

Yoann SAUGEY

- Travaux en cours sur les douches dans les vestiaires ont été réalisés
- Fuite d'eau dans la cour d'école
- Balançoire cassée sera remplacé prochainement
- Chauffage de la Garine : devis en cours pour 4 100 €, intervention le 13 octobre 2025
- Réunion du Centre bourg
- Nombre de dossiers de demandes d'urbanisme, 44 Demandes Préalable, 24 Certificats d'urbanisme, 13 Permis de Construire
- Projet d'amélioration de la chaufferie pour obtenir des subventions
- Table d'orientation, le devis sera validé en novembre 2025

### **TRAVAUX VOIRIE/ FORET**

Nicolas VIVET / Eric SALLAMAND

- PATA a été effectué
- Mise en place des arceaux pour les vélos
- Travaux des marquages seront effectuer et réparation d'un panneau stop
- Chemin de Cartellier reprise du regard
- Petite amorce de glissement de terrain chemin de Frossard, les VDD sont venus constater, recherche en cours, un mur sera certainement à mettre en place
- Reste à faire chemin de l'Epinay avant la fin de l'année
- Travaux avant la fin de l'année pour les arrêts de car de Roguières
- La SNCF interviendra pour effectuer les travaux vers le chemin de fer CHEMIN DU MOUCHON
- Remise du rapport de la classification des voiries par Geoptis

- La région : arrêt de bus face au garage a été déplacé place de vaux
- RDV avec l'ONF pour la création des mares pédagogiques
- Un arrêté en cours pour interdire le caravaning dans la forêt de Vallin
- Ambroisie : de plus en plus allergène, des actions doivent être mises en place pour être plus efficaces
- Formation Moustiques tigres prochainement pour faire des communications
- Forêt de Vallin les coupes de bois réalisées sur la période de printemps

## EAU ET ASSAINISSEMENT

Cyril Pusniak

- Production eau potable en baisse renouvellement des réseaux
- Mise en service du poste de relevage, inauguration mi-octobre
- RDV Soirée organisée par TE38 le 13 octobre 2025

## CULTURE

Samuel BARGE

- Festival « Humour & Swing » à Torchefelon avec le soutien de la commune est en cours d'organisation.

## NUMERIQUE / CHATS ERRANTS

Gérard GALLAY

- Ateliers numériques

Reprise des sessions le lundi 08 septembre 2025, inscription d'une personne supplémentaire venant de Biol.  
Reprise des interventions au club de l'amitié le jeudi 25 septembre 2025.

- Chats errants

Budget 2025 en place, à ce jour reste 1420€.

15 chats ont été stérilisés depuis le début 2025 et un prévisionnel d'une dizaine d'individu dans un futur proche.

## INFORMATIONS DIVERSES/ communication

Isabelle FOURNIER

- Bulletin en cours, devrait sortir prochainement
- Invitation du foot pour la coupe de France dimanche 27 septembre 2025 prochain, des affiches et barrières seront mises en place
- Dépôts sauvages : article dans le bulletin

Saint-Victor de Cessieu, le 14 octobre 2025

**FIN DE SEANCE : 21h20**

La Présidente,

Isabelle FOURNIER

La Secrétaire de séance,



Anne-Cécile BOROT

Borot